

DOSSIER TECHNIQUE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Installation <u>sans</u> protection surintensité côté DC et <u>sans</u> stockage par batterie (Fournir un dossier technique par générateur $PV^{(A)}$)

	1				
	Nom du client :				
SITE	Adresse du site :				
	Code postal / Commune : /				
	(A1) Installation :	raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison			
		Autres sources d'alimentation DC*: ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser :			
		Autres sources d'alimentation AC*: ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser :			
	I I t - 11 - t			e demande de permis de construire tion préalable de construction re de marché de réception de commande	
EUR	Nom ou raison sociale : E-mail :				
ULATI	Adresse:				
INSTALLATEUR					
	Code postal / Commune : Téléphone :				
INSTALLATION AVEC MODIFICATION DE PUISSANCE OU RENOVEE	A. Installation existante: □ Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année): □ Puissance initiale de production PV:				
	 ○ Conservé*: □ Non □ Oui → Si oui, nombre:				
COTE CONTINU	Nombre de chaines ^(a) : I _{scmax-générateur} (ou optimiseur) PV ^(b) : A U _{ocmax} ^(c) : V				
	(2) Câble principal PV: section = mm² U =				
OTE C	(3) Interrupteur-Sectionneur général DC: Un:				
C	(4) Polarité à la terre*: ☐ Non ☐ Oui Si oui → le soussigné s'engage sur la présence d'une séparation galvanique				
	(5) Onduleur : Si micro-onduleurs / multi-tracker / optimiseurs → Nb de générateurs identiques :				
AC	*	Sys. Découplage * :			
(6) Branchement*: Puissance limitée Puissance surveillée** *: Cocher obligatoirement une seule case					
				Cooket de Binetelletour	
** : Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143			Signature	Cachet de l'installateur	
Nom de l'installateur:					
L'in indic phot	stallateur en signant quées correspondent tovoltaïque du site obje	ce dossier s'engage à ce que les données aux caractéristiques de l'installation t de l'attestation de conformité déposée. chnique n'est pas systématiquement	Le:		

Ce dossier technique et le schéma de principe du système photovoltaïque, accompagnent l'attestation de conformité CERFA n° 15523*01.



Installation photovoltaïque – Aide au remplissage

 $\frac{sans}{(Fournir\ un\ dossier\ technique\ par\ générateur\ PV^{(A)})}$

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC 144A

- (A) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712. Pour les onduleurs à plusieurs MPPT dont la configuration est identique, voir (5).
- (A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque.
- (A2) Dans le cas d'une modification d'installation existante (augmentation de puissance ou rénovation), le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.
 Les informations (1) à (6) de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.
- (A3) Date de référence de l'installation de production photovoltaïque. Dans le cas d'une modification d'installation, concerne la partie neuve.
- (1) Module PV: Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712).
 - (a) Indiquer le nombre de chaines associées au générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712).
 - (b) I_{scmax générateur} est le courant maximal en court-circuit aux bornes du générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer, selon la configuration : soit la valeur maximale de l'intensité de courant en sortie de l'optimiseur, soit la valeur maximale de l'intensité de courant en entrée onduleur en cas de chaîne(s) d'optimiseurs sur champ PV.
 - (c) U_{ocmax} est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (voir les guides de la série UTE C 15-712). En présence d'optimiseurs de puissance, indiquer, selon la configuration : soit la valeur de la tension en sortie de l'optimiseur, soit la valeur de la tension max en entrée onduleur en cas de chaîne(s) d'optimiseurs sur champ PV.
- (2) Câble principal PV: Noter les caractéristiques du câble arrivant sur le générateur côté DC (Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant).

Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.

U est la tension en courant continu du câble pour le fonctionnement en courant continu ou PV.

La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.

- (3) Interrupteur-sectionneur général D.C. (coupure d'urgence): U_n est la tension assignée en courant continu, I_n est le courant assigné en courant continu donnés par le fabricant. Pour les installations réalisées avec des micro-onduleurs, les valeurs I_n et U_n n'ont pas lieu d'être renseignées.
- (4) Polarité à la terre: Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).
- (5) Onduleur: La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique. Une attention particulière doit être apportée au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau (voir par exemple : https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-NOI-

Fournir un dossier technique par types de générateurs identiques. Dans ce cas :

- pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle, hormis dans le cas des micro-onduleurs;
- pour les onduleurs associés à un ou plusieurs optimiseurs de puissance mis en parallèle, mentionner le nombre d'optimiseurs en plus de la marque et du modèle (un générateur par optimiseur dans ce cas) ;
- Dans le cas de la mise en œuvre d'optimiseurs en série à raison d'un optimiseur par module PV et le tout constituant une boucle, un générateur est considéré pour l'ensemble et pour un onduleur.
- pour les micro-onduleurs, mentionner leur nombre, en plus de la marque et du modèle. Un micro-onduleur est un générateur.
- (6) Branchement: Pour les puissances surveillées, fournir un dossier technique SC143.

Aide: page 1 sur 1 SC 144A-3 (Octobre 2020)